

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

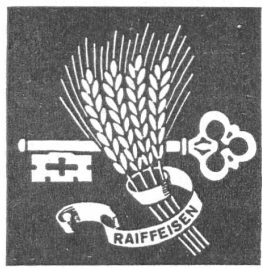
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, novembre 1965
50^e année N° 11
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Testo italiano all'interno

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

L'homme, cet élément dont il faut tenir compte

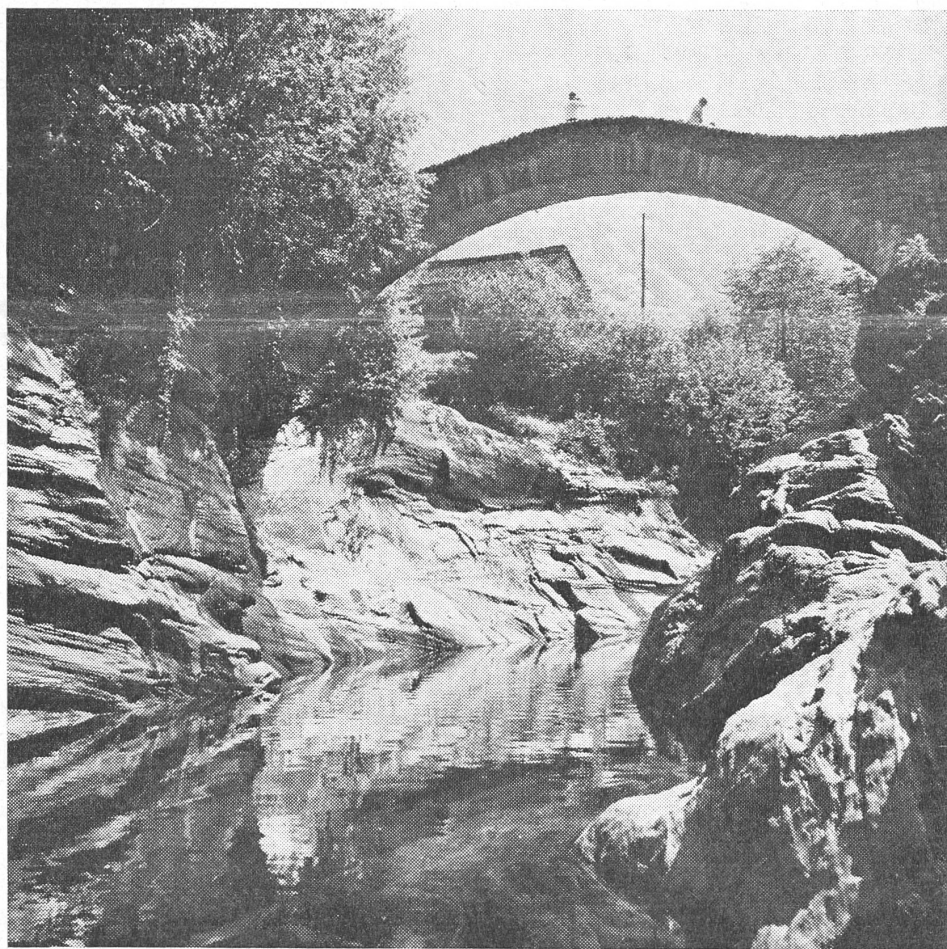
Comme promis, nous donnons ici la traduction de larges extraits de la conférence faite par le professeur W. Röpke, Dr ès sciences économiques, lors du 62^e Congrès Raiffeisen suisse du 22 mai dernier à Genève.

Dans son introduction, le prof. Röpke adressa tout d'abord quelques mots de remerciements au président G. Eugster pour ses souhaits de bienvenue et la manière si sympathique dont il l'a présenté à l'auditoire réuni dans ce vénérable temple de la Musique qu'est le Victoria-Hall de Genève.

Après avoir rappelé quelques souvenirs personnels, le prof. Röpke en vient à parler de la déformation professionnelle, cette regrettable tendance à vouloir empreindre d'un sceau particulier toute activité quelle qu'elle soit, d'en restreindre l'horizon. Transposée sur le plan économique, elle consiste, selon lui, à ne penser et à n'évaluer le but qu'en fonction des moyens employés pour l'atteindre. En fait, notre erreur fondamentale est d'exhalter aujourd'hui jusqu'à épuisement l'action même de produire, le plus rationnellement possible bien sûr, de prôner les progrès de la technique qui permettent l'amélioration constante et la réduction du coût de la production. Mais que représentent tous ces mots, vides de sens en eux-mêmes, tels que croissance, essor, progrès, dynamisme, société axée sur la consommation, bien-être, superflu, etc., si nous ne leur donnons une signification, une réponse aux questions qu'ils sous-entendent, en d'autres termes, si nous n'avons pas de philosophie réelle, nulle doctrine, si nous ne faisons preuve de sagesse, de cette « sagesse à l'âge technique », comme la désignait le grand philosophe français Gabriel Marcel, ce qui consiste à maintenir les valeurs dans un ordre logique permettant de distinguer en tout premier lieu ce qui est conforme à la nature et à la destination même de l'homme de ce qui ne l'est pas ?

Or, la nature humaine est de beaucoup moins changeante que ne veulent l'admettre nos pontifs du progrès et du gigantesque. Citant Armin Meili, le créateur de l'Exposi-

tion nationale de 1939, M. Röpke relève qu'il serait grand temps de laisser parler enfin davantage ceux qu'il appelle ces « vieux messieurs coléreux », à la maturité plus grande et à l'expérience plus vaste, qui,



contrairement à beaucoup de jeunes connaissent encore l'échelle des valeurs. Tel M. Meili qui s'insurge : Nous devrions tous, d'ailleurs sans distinction d'âge ou de parti, nous insurger, alors qu'il en est temps encore, contre le gaspillage de notre patrimoine, contre cette frénésie qui frise l'obsession de construire sans but précis au risque de mutiler et de détruire des contrées entières, contre une mécanisation sans plan bien défini et

contre le culte de tous ces objets auxquels on croit communément lier le progrès. A vrai dire, c'est faire preuve de beaucoup d'imprudence et de légèreté — chacun devrait en être conscient — que de bouleverser l'équilibre de la nature en gaspillant ses forces vives, en dégarnissant ses forêts, en trans-

formant ses rivières et ses lacs en égoûts et en dépotoirs. Les conséquences, bien amères, ne se font guère attendre : pénurie d'eau non polluée, détérioration climatique, empestement de l'atmosphère, bruits insupportables. Toutes ces calamités ne nous sont hélas que trop connues.

Ces atteintes à la nature et au patrimoine sont graves. Elles le sont d'autant plus qu'elles provoquent une blessure morale et

un appauvrissement dont nous ne sommes pas toujours conscients. Nous dissipons trop souvent avec une déconcertante et coupable facilité un précieux héritage et consumons non moins inconsidérément dans la « chaudière » de la surchauffe et de l'inflation ce que le passé nous a légué de meilleur.

Abordant ensuite l'essence même de ses considérations, le professeur Röpke estime qu'une foule d'autres facteurs entrent en jeu, notamment l'arrogance avec laquelle l'homme moderne d'intelligence moyenne s'élève lui-même au niveau d'un dieu qui se croit habilité et surtout apte à créer un nouveau monde. Il y a également l'éphémère orgueil de s'imaginer pouvoir libérer l'homme de tout ce qui a trait au passé, à l'Histoire, à la Patrie, à la tradition. Comme s'il était possible de le faire sans lui ravir en même temps une des conditions essentielles de sa nature humaine et sans le rendre presque malheureux. Nous déracinons en effet l'être humain partout où nous le pouvons et c'est là l'un des aspects les plus tragiques de notre époque.

Une grande Française, hélas, trop tôt disparue, Simone Weil, l'a profondément senti et mis en relief dans son livre intitulé « L'enracinement ». Elle y décrit l'importance et les conséquences déterminantes de ce déracinement de l'homme contemporain ; combien aussi l'avenir dépend du succès de la répression de ce processus et des efforts entrepris dans le sens d'un « réenracinement ». On voudrait nous persuader qu'il nous faut, comme partout ailleurs, presque tout reprendre à la base. Si d'aucuns osent rappeler qu'il y eut, dans le passé, des choses meilleures que celles que nous connaissons aujourd'hui, l'on peut être certain qu'il se trouvera immédiatement un esprit chagrin pour rétorquer perfidement que nous ne faisons en définitive que défendre le « monde de grand-papa ». Cette réplique est des plus absurdes. Il suffit, en effet, d'y réfléchir d'un peu plus près pour s'en convaincre. Certes, il existe des objets que le recul du temps dévalorise rapidement au point de les rendre ridicules et ce, très souvent, plus vite qu'escompté. La mode, féminine surtout, et l'architecture le prouvent en abondance. Mais, il est d'autres choses que l'âge et le temps ne rendent que plus précieuses et plus respectables.

A chaque pas, nous côtoyons des gens qui pensent que l'homme, la société, la vie sous tous ses angles devraient soudain être menés autrement et orientés vers une tout autre direction, du seul fait que nous avons appris à désintégrer l'atome, découvert les secrets de l'électronique ; des gens qui oublient trop facilement que les choses essentielles sont restées ce qu'elles furent de tous temps, que la vie se concentre depuis toujours sur les

grands événements que sont la naissance, l'amour et la mort ; des gens qui devraient méditer cette parole de Montaigne dans ses « Essais » :

« Si avons nous beau monter sur des échasses, encore faut-il marcher de nos jambes. Et au plus eslevé throne du monde, si ne sommes assis que sus nostre cul. »

Cette nostalgie du passé, Goethe et sa jeune amie de Francfort, Marianne de Willemer, l'ont, eux-aussi, ressentie et exprimée dans leurs poèmes. Quelques vers gravés sur les murs de l'Hôtel-de-Ville d'Alsfeld près de Cassel, en Allemagne, en sont encore un vivant témoignage. Ce n'est pas tomber dans le romantisme que d'y percevoir un attachement obstiné, une fuite maladroite vers un passé révolu ou d'y discerner une distance fantaisiste et surfaite d'avec la réalité. Bien au contraire ! Nous autres qui ne perdons pas de vue les impondérables de ce monde et qui nous souvenons de toutes ces choses incommensurables, nous qui ne voulons point agir sans la collaboration intime de l'homme, sans compter avec sa nature la plus profonde, nous sommes des réalistes incontestablement dans le vrai ; nous ne commettons pas l'erreur d'oublier ou simplement d'ignorer l'essentiel pour nous complaire dans une béate rêverie.

Mais, à ce stade, il y aurait lieu de se questionner à nouveau. Est-ce du romantisme que de s'insurger contre la prolifération de nos villes tentaculaires ou lorsque nous nous estimons loin d'être prêts à tout immoler sur l'autel de l'automobilisme effréné de notre époque ? Lorsque nous pensons que l'automobile ne doit pas devenir un but en lui-même, mais rester un moyen auquel nous ne saurions sacrifier ni la santé physique de millions d'habitants, ni l'âme de nos cités ? Est-ce romantique que de lutter contre cette monstrueuse tendance qui se fait de plus en plus jour, de ne même plus s'inquiéter de ce que pourrait signifier pour la santé et le bonheur de l'homme l'un ou l'autre progrès technique, tel que, par exemple, l'avion supersonique ? Est-ce vraiment l'intention de ces pontifes du progrès absolu de ne plus admettre de questions de ce genre ou de les discréditer en tant que témoignages d'une doctrine dépassée ? Veut-on peut-être nous défendre de rappeler qu'il existe des genres de vies et d'occupations naturellement propres à l'homme et d'autres qui le sont moins ? Pense-t-on nous interdire aussi de proclamer qu'agriculture et artisanat pourraient afficher dans ce domaine une avance considérable sur les autres professions ? Qui-conque oserait prétendre que de le rappeler est faire preuve d'archaïsme et de dégénérescence intellectuelle et morale s'attirerait inmanquablement une réponse des plus vigoureuses, voire sarcastiques de notre part.

Nous venons de parler de modes de vie, de genres de travail et de vocations plus ou moins à la mesure de l'homme. Nous avons cité l'agriculture et l'artisanat. Arrêtons-nous encore quelques instants à l'une et à l'autre.

Traiter des soucis et problèmes matériels de l'agriculture d'aujourd'hui reviendrait à prononcer une conférence qui, à elle seule, mettrait déjà la patience des auditeurs à rude épreuve. Mais, il est une question plus importante encore, semble-t-il, que cet aspect-là, celle de savoir jusqu'à quel point, dans nos pays industrialisés, l'agriculture est menacée de l'intérieur, c'est-à-dire jusqu'à quel point un « lessivage » intellectuel et moral et un découragement croissant des agriculteurs eux-mêmes seraient susceptibles de la mettre en danger. La question de leur position dans la société industrielle contemporaine au sein de laquelle les savants atomistes, les électroniciens et autres pionniers du progrès technique, sans oublier bien entendu les sociologues et les économistes, font la loi, préoccupe d'innombrables paysans pour le moins tout autant que leur lutte quotidienne en vue du maintien d'un juste équilibre entre les deux pôles que constituent les prix à la production d'une part et le coût de cette même production d'autre part. L'agriculture, en tant que forme d'existence et genre d'occupation essentiellement ruraux, n'est-elle pas fortement menacée dans l'appréciation générale de l'échelle des valeurs ? N'a-t-elle pas glissé d'une façon inquiétante vers le bas à la suite d'une évaluation de plus en plus déterminée par la ville et la société industrielle urbaine ?

Certes, il est exact que la paysannerie peut encore compter, surtout dans un pays comme la Suisse, sur un geste de sympathie de la part du citoyen moyen, tout comme on rencontre à l'opposé incompréhension, dédain et injustice. Comparé à ceux d'autres pays, on peut même affirmer que le paysan suisse occupe encore à ce point de vue une position privilégiée. En Allemagne, par exemple, la presse ne se fait pas faute de publier quotidiennement des propos sur l'agriculture dont tout homme bien pensant ne peut que se désolidariser avec indignation et dégoût. On devrait avoir le courage de s'élever également contre des formes de dénigrement de la paysannerie moins prononcées, plus subtiles. On devrait rappeler que la considération due à l'agriculture est, tout comme celle dont jouit l'ouvrier, une manifestation et une des caractéristiques essentielles de la paix sociale et de la démocratie dans la vie quotidienne et que le mépris affiché à l'égard du paysan constitue un sérieux indice de perturbation du climat psychique d'une société. On devrait aussi s'efforcer de comprendre que l'agriculture,

si souvent dédaignée aujourd'hui, est devenue, dans les pays industrialisés précisément, le parent pauvre d'une évolution par ailleurs si rapide, voire explosive, et que les doléances des paysans que l'on distingue au milieu de cet essor vertigineux des villes et de l'industrie ont tout de même leurs raisons profondes et leur justification ; qu'elles ne sont pas, comme beaucoup le pensent, l'expression de la bêtise ou dictées par la cupidité.

Or, si l'agriculteur s'estime lui-même menacé, s'il devient lui-même incertain dans l'appréciation de son propre métier, il devrait se dire qu'il a vraiment tout sujet de repousser des tentations de ce genre. Il devrait être conscient et fier que sa profession et son mode de vie précisément incarnent encore ces valeurs et ces vertus qui menacent de s'étioler dans notre société industrialisée, mais sans lesquelles elle ne saurait, à la longue, subsister, sans lesquelles l'homme serait condamné à dépérir et, finalement, à devenir foncièrement malheureux.

Or, ne l'oublions pas, cette caricature, cette conception grotesque de l'« économisme » moderne est devenue aujourd'hui, dans des proportions beaucoup plus grandes que ne le supposent peut-être la plupart d'entre nous, le symbole et le guide de notre évolution.

Il nous reste maintenant quelques mots à dire sur *l'artisanat*, cet autre domaine dans lequel nous trouvons encore des formes d'existence et de métier inaltérées et à l'état naturel. On peut établir de nombreux parallèles entre l'agriculture et l'artisanat. Je suppose, poursuit M. Röpke, que cette affinité intrinsèque entre ces deux corps de métier se manifeste également au sein du mouvement Raiffeisen suisse par des relations de bon voisinage. L'artisanat a, entre autres choses, ceci de commun avec l'agriculture qu'ils remontent tous deux à l'ère pré-industrielle, tout comme le savant d'ailleurs. Lui aussi connaît de grandes difficultés en tant que représentant d'un secteur actif exclusivement pré-industriel, car des savants, des guides spirituels, des intellectuels, il y en eut depuis qu'existe la culture de l'homme sous toutes ses formes. Et tant que subsistera une culture, on rencontrera également des agriculteurs et des artisans. Or, bien qu'assaillis de toutes parts par la technique et tout ce qui s'y rattache, ces groupements doivent s'incorporer à la société industrielle moderne.

Ainsi donc, l'artisanat se voit placé devant le même grave problème que la paysannerie. Il doit se poser la même question, celle de savoir comment s'affirmer ou déployer une nouvelle énergie au sein de l'univers qui l'entoure, au prix de quels sacrifices et d'efforts d'adaptation, au prix de quelles pertes aussi. En d'autres termes, tout comme pour l'agri-

culture, nous devons nous demander quelle est la place de l'artisanat dans la société contemporaine. Voilà tout le problème.

Or, ce serait d'emblée une grave erreur que de croire par hasard que le caractère pré-industriel de l'artisanat constitue une tare, qu'il dénote un esprit retardataire, ou qu'il désigne une certaine chose qu'il serait précisément difficile de prendre en charge, sinon même vouée à disparaître complètement. Une telle assertion serait aussi insensée que prétentieuse. Preuve en est la ténacité d'abord avec laquelle l'artisanat s'affirme au sein de notre société industrielle en tant que tout, certes avec d'importantes pertes d'une part, mais aussi avec d'appréciables gains de terrain d'autre part. Il ne saurait donc être question de dépérissement, voire de disparition totale ; mais, il ne faut pas perdre de vue pour autant que l'artisanat peut, lui aussi, subir cette dépréciation morale qu'endure l'agriculture en ce sens qu'à l'instar de tant de paysans, un nombre sans cesse croissant d'artisans se demandent avec anxiété s'ils ne se trouvent pas sur un îlot perdu au milieu d'un océan hostile. Combattre, avec la dernière énergie, des sentiments aussi défaitistes revêt, dans ces conditions, une importance vitale.

Ce sont principalement les particularités de l'artisanat, parallèles à celles du paysan, qui lui confèrent une dignité distincte qui remonte aux origines mêmes de l'humanité, la dignité inhérente à toute forme originale de l'être humain, la dignité des choses qui sont à la taille de l'homme, à sa mesure, la dignité de tout ce qui n'a pas encore subi de dépersonnification, de mécanisation, la dignité d'un métier, d'une profession qui n'est pas encore irrémédiablement livrée à la seule matière, à la technique et à l'anonymat. L'artisan, tout comme le paysan, est encore auréolé de la noblesse adhérent à une occupation, à une activité dans laquelle, pour employer une expression chère à Nietzsche, l'homme n'a pas encore été avili au rôle de « bouche-trou de la machine ». Il est significatif, pour l'artisan précisément, qu'en ce domaine la machine cède encore le pas à l'homme et que celui-ci ne puisse y être que difficilement remplacé par la machine.

Or, notre époque est farcie de nombreux faits qui sont d'avis qu'une profession est d'autant plus digne d'intérêt et d'être classée plus haut dans l'échelle des valeurs que la machine peut y être facilement substituée à l'homme. D'innombrables jeunes gens appréhendent les métiers dans lesquels le facteur humain joue encore un rôle prépondérant. Pour eux, une telle situation est humiliante. On devrait leur rétorquer qu'il en est précisément ainsi pour l'inverse : un métier se trouve ennoblé dans la mesure où la ma-

chine et l'automatique ne peuvent y suppléer l'homme.

L'artisanat est donc bien la synthèse du durable, de ce qui a fait ses preuves depuis toujours, de ce qui est à la taille de l'homme. Au demeurant, l'artisanat reste, tout compte fait, l'élément de base et le fondement de la société industrielle moderne tout entière. Il est le terrain le plus propice à l'épanouissement de tant de qualités sans lesquelles les grandes exploitations industrielles elles-mêmes ne sauraient longtemps subsister : la fidélité à son métier ou à sa profession, l'amour de l'objectivité, de la précision, de l'exactitude, l'honnêteté dans le travail, etc., etc. Tout ceci, il faut le souligner, le mettre en évidence, l'opposer à la déconsidération et à la dépréciation dont l'artisanat est l'objet de nos jours.

Il n'est pas superflu de mentionner à ce propos l'ouvrage, devenu célèbre, de l'économiste américain Galbraith, de l'Université de Harvard, « Le monde de la surabondance ». C'est ainsi que s'est répandue un peu partout l'idée que nous nous approchons à grands pas d'une situation dans laquelle nous devrions, le moment venu, nous préoccuper très sérieusement de ce qu'il conviendrait bien de faire avec ce potentiel prodigieusement accru de l'industrie. A ce sujet, il y a lieu de relever que le rendement croissant de notre appareil de production en série fortement rationalisé libère un pouvoir d'achat massif pour des biens de consommation et des prestations qui sont précisément du domaine des moyennes et petites entreprises. Le pouvoir d'achat disponible devient en effet d'autant plus grand pour ces articles de qualité produits individuellement dans lesquels l'artisanat prouve quotidiennement sa supériorité.

Il semble que ce soit là la réponse la plus juste à cette dangereuse interprétation de ce monde de surabondance et de richesses. C'est là incontestablement que réside la grande chance, encore trop méconnue, de l'artisanat. Mais, cette chance ne peut être exploitée, naturellement, que si les hommes savent la saisir en utilisant au mieux ce pouvoir d'achat libéré par la baisse du prix des biens produits en série, tels que frigidaires et automobiles, par exemple. Ce qu'il nous faut donc, pour l'artisanat justement, *c'est cultiver avec soin la qualité*. L'individu devrait acquérir à nouveau, par une éducation et une formation appropriées, ce sens inné de la bienfaisance, de l'unique, de l'harmonieux, du personnel et du bon goût. Si l'on voulait s'atteler sérieusement à cette tâche, ce qui n'est malheureusement pas le cas, il est probable qu'il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter quant au succès d'une telle initiative.

Il est plus que vraisemblable qu'une société humaine, qui se sent de plus en plus prise dans le tourbillon d'une civilisation quantita-

tive, qui se voit toujours davantage devenir l'esclave de la mécanisation et submergée de produits fabriqués en série, pourrait finalement manifester, ne serait-ce que pour sauvegarder son équilibre moral, une véritable nostalgie de la qualité, de l'individualité, de la dimension humaine, du supplément d'âme dont parlait Henri Bergson. C'est là certainement le garant le plus sûr pour l'avenir

de l'artisanat, même dans l'économie industrielle moderne ; par ailleurs, un artisanat qui se veut dynamique, sain et fort, qui a précisément besoin d'hommes animés d'un tel esprit, nous sera, tout autant que l'agriculture, indispensable si nous voulons survivre, nous affirmer sur le plan humain en ce monde régi par la benzine et le béton, si nous voulons, au milieu de l'abondance de

biens matériels que nous connaissons, nous rendre la vie sinon agréable, du moins supportable dans ce qu'elle a d'essentiel, c'est-à-dire sur le plan intellectuel et moral, au niveau de l'homme, en d'autres termes, si nous voulons éviter l'une des plus grandes folies de notre temps, si riche déjà en bêtises, à savoir faire le compte en négligeant le facteur humain.

† L'abbé Antoine MONTAVON

Révérant curé retraité à Boncourt
Pionnier des Caisses Raiffeisen
en terre jurassienne
Ancien vice-président du Conseil
de surveillance de l'Union suisse

La Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen vient de perdre son éminent pionnier et l'Union suisse l'un de ses plus sûrs et fidèles serviteurs. Le clergé jurassien voit aussi disparaître un prêtre méritant, aux courageuses initiatives et aux fécondes réalisations en divers domaines d'intérêt général.

L'Abbé Antoine Montavon, retraité dans sa commune natale de Boncourt, s'est éteint le 8 octobre, à l'âge de 81 ans, à l'hôpital de Delémont où il s'était rendu pour un traitement spécial. Une affection cardiaque, puis de la vue, enfin un mal de gorge qui laissa à ce prêtre, qui fut bel orateur, une demi-extinction de voix, furent pour lui si actifs une dure épreuve qu'il accepta avec le courage que Dieu donne à ceux qui savent sanctifier la maladie. Il nous a confié à maintes reprises, à nous qui avons la joie tant de fois renouvelée de le visiter, combien il était affecté d'en être réduit à l'inaction, de se voir « inutile » comme il disait à tort, car sa seule présence était le témoignage d'une vie d'action, présence qui nous encourageait à persévérer dans le sillon qu'il nous avait tracé.

M. l'abbé Montavon était né à Boncourt le 1^{er} mai 1884. Après ses études au Collège des Bénédictins de Delle, puis au Collège de Saint-Maurice, il étudia la philosophie et la théologie à l'université de Fribourg, puis au Grand Séminaire de Lucerne. Ordonné prêtre en juillet 1908, il fut successivement vicaire aux Bois et à Saint-Ursanne, puis, en 1912, curé de Soubey, en 1921 curé de Boécourt, pour être appelé, en 1930, à la tête de la grande paroisse de Courroux jusqu'au jour où sa santé l'obligea à prendre sa retraite qui fut pour cet homme actif l'heure de l'épreuve.

Fier soldat et orateur de talent, il fut désigné, en 1914, année de la première guerre mondiale, comme aumônier militaire et, pendant cette période troublée, il donna la preuve de son ardent patriotisme. En 1930, il eut l'honneur de présider la Société suisse des aumôniers militaires.

* * *

Cœur généreux, très soucieux du bien-être matériel et moral autant que spirituel de ses paroissiens comme de tous ses compatriotes jurassiens, M. le curé Montavon voua une attention toute particulière au domaine du social et de l'économique, domaine où il sut passer de la théorie à la pratique en assurant la naissance et la prospérité du mouvement Raiffeisen en terre jurassienne. On sait que de telles œuvres sont fondées sur



le dévouement d'hommes dont l'action est motivée, non par la recherche d'un bénéfice personnel, mais par la poursuite d'un idéal qui les entraîne à se mettre au service de leurs frères.

Mais parmi eux, il en est qui sortent de l'ordinaire et qui marquent le mouvement de leur forte personnalité. Dans cet ordre d'idées, l'abbé Montavon fut le grand promoteur, l'initiateur, l'apôtre du mutualisme du crédit rural. Ne ménageant ni son temps, ni ses peines, agissant parfois à l'encontre de ses intérêts personnels, il n'a voulu connaître les obstacles que pour les surmonter, les oppositions que pour les vaincre. L'indifférence du plus grand nombre, la méfiance ou même l'hostilité de certains, dont il dérangeait les plans ou troublait la tranquillité, ne pouvaient briser son élan. Il allait toujours de l'avant. Nous ayant quittés après une vie bien remplie, il laisse une œuvre qui fait l'admiration de tous et qui n'a qu'à continuer sur sa lancée.

C'était vers les années quinze, alors qu'il était jeune curé de la petite paroisse de Soubey, que l'abbé Montavon disposait de précieux loisirs pour assouvir son besoin d'étude et d'action. Vivant tout proche de ses paroissiens, des agriculteurs comme avaient été ses proches parents, connaissant leurs peines et leurs besoins, il eut l'idée d'essayer de faire quelque chose en leur faveur dans le domaine du crédit mutuel. Mais il était loin d'espérer que ses efforts le conduiraient si loin.

Ayant entendu parler de Raiffeisen et de Traber, il s'adressa à bonne source, à l'Union centrale de Saint-Gall, pour obtenir une documentation des plus authentiques sur la mise en pratique des idées qu'il propageait. Au moment où il s'estima suffisamment renseigné pour pouvoir renseigner les autres, il eut recours à la presse, à raison de correspondances régulières dans le journal *Le Pays* de Porrentruy, pour dire au public de nos campagnes le sens et la portée du mouvement Raiffeisen. Cette publicité fut la raison de la sympathie d'un grand nombre pour la cause qu'il présentait.

Devenu curé de Boécourt, c'est là qu'avec ses propres paroissiens il mit sur pied, en 1923, la première Caisse Raiffeisen jurassienne, suivie la même année de celle de Bourgnon. Mais ce succès fut le début d'une opposition qui alla grandissante de la part des établissements financiers représentés par des personnalités marquantes. Dans les champs où il s'efforçait de semer le bon grain, d'autres semaient l'ivraie. Cette lutte lui déplaisait d'autant moins qu'il avait la foi en ses idées, la croyance de mener le bon combat et qu'il se sentait soutenu par l'opinion publique.

Les commandements raiffeisenistes

De Raiffeisen et de Traber, philanthropes, qui le niera ?

Voici, pour tous leurs vrais disciples, en dix mots, les commandements.

1. « Banque » on me dit, c'est trop d'honneur. « Copé » tu m'appelleras.
Aux banques les grosses affaires, je suis pour les petites gens.
2. La Caisse est Mutualité, cela jamais tu n'oublieras.
Cela signifie qu'on y œuvre, avant tout, solidairement.
3. Veux-tu des fonds, pas trop coûteux ? comme membre tu t'inscriras.
Veux-tu ton argent déposer ? Fais-le sans autre, simplement.
4. Pour une commune ou paroisse la Société existera.
L'argent du village au village et sans aucun dérangement.
5. Politique ou religion jamais tu ne discuteras.
Honnêteté, travail et mœurs, cela comptera seulement.
6. Au Comité ou au Conseil un poste tu accepteras.
Mais si grand que soit le travail, tout à fait gratuitement.
7. Si dans le Comité tu es, chaque mois tu t'y trouveras,
Si tu fais partie du Conseil, tous les trois mois bien fixement.
8. Si tu es membre dirigeant, le plus grand secret garderas,
Et des dépôts et des emprunts, et de tout, consciencieusement.
9. Ami, ta Caisse et son progrès toujours bien à cœur tu auras.
Tu l'aimeras, la défendras, la serviras fidèlement.
10. Mais en tout cela, crois-le bien, jamais tu ne réussiras,
Sans l'« Union », qui restera de ce grand œuvre la Maman.

Raiffeisenistes, nous sommes forts et l'avenir nous chantera.
Dieu nous bénit... En avant !... Unis, disciplinés fortement.

*Abbé Antoine Montavon,
pionnier jurassien.*

En 1925, alors que six Caisses étaient en activité et faisaient parler d'elles en fort bons termes, l'abbé Montavon, stimulé par l'ardeur de son ami et compagnon d'arme de la première heure, M. Léon Membrez, alors instituteur et caissier à Courtételle, fonda la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, dont il fut le directeur spirituel et vice-président durant 25 ans, au côté de M. Membrez qui fut le dynamique président durant la même période. C'est en 1950 que les deux fidèles coéquipiers, remettant la flamme à de jeunes forces, furent nommés membres d'honneur de la Fédération.

L'activité inlassable et les brillants succès du pionnier devaient trouver leur récompense en 1928 déjà lorsque l'Union suisse de Saint-Gall appela l'abbé Montavon au poste de membre de son Conseil de surveillance, fonction qu'il assuma avec distinction jusqu'en 1952, moment où la maladie fit sonner l'heure de la retraite.

L'œuvre de l'abbé Montavon ne saurait se mesurer. C'est le conférencier qui parcourrait monts et vaux pour porter la bonne nouvelle raiffeiseniste et faire éclore des initiatives de fondation. C'est l'éminent orateur qui captivait son auditoire lors de ses exposés

doctrinaux aux assemblées annuelles de la Fédération. C'est l'écrivain économiste dont la plume alerte assurait une collaboration appréciée à la rédaction du *Messenger Raiffeisen*. Qui ne se souvient des « Pensées du vieux moraliste » ou des « Vérités trop oubliées sur l'argent », qui apportaient mensuellement une foison d'idées marquées au coin du bon sens parce que, prêtre et fils de paysan, il portait haut la défense de l'esprit chrétien dans un domaine où trop souvent l'argent est maître. C'est enfin comme traducteur officiel de l'Union qu'il sut mettre ses talents au service de l'idée qu'il chérissait. Sa dernière œuvre dans ce domaine ne fut-elle pas la traduction du grand ouvrage édité par la Centrale à l'occasion du cinquantenaire de l'Union, en 1953. Poète et penseur à ses heures, l'abbé Montavon nous a laissé, comme on pourrait dire son testament spirituel dans « Les dix commandements raiffeisenistes » que nous nous faisons un devoir de reproduire ci-dessus.

On peut dire de l'abbé Antoine Montavon qu'il fut le prêtre-missionnaire dans le champ du crédit mutuel rural selon l'esprit chrétien. Apôtre infatigable, il lègue le sou-

venir d'une belle figure sacerdotale. Homme de foi, il a consacré toute la force de ses convictions à l'œuvre qu'il savait bonne. Le penseur a dit pour lui :

*Qu'il est beau de laisser,
en quittant cette terre,
L'empreinte de ses pas
sur la route du bien,
D'y avoir fait briller
le rayon de lumière
Qui doit servir à tous,
de guide et de soutien.*

* * *

La belle couronne de prêtres conduite par Mgr Cuenin, Vicaire général, Mgr Schaller, directeur du *Pays* et Mgr Mathez, doyen

d'Ajoie, la phalange des amis, la reconnaissance des paroisses à l'époque desservie par le défunt, l'hommage de l'organisation Raiffeisen suisse représentée par son secrétaire général, M. Ernest Bucheler, et par le rédacteur du *Messenger Raiffeisen*, M. Géo Froidevaux, et celui de la Fédération jurassienne représentée par M^e Laurent Aubry, président, MM. Louis Daucourt, secrétaire, et Albert Ackermann, caissier, ainsi que par son président d'honneur, M. Léon Membrez, tout cela valut au prêtre retraité, à l'ancien aumônier militaire et à l'apôtre raiffeiseniste des funérailles imposantes qui furent le témoignage émouvant d'une vie méritoire.

L'œuvre de M. l'abbé Antoine Montavon est un monument qui personnifie le serviteur de Dieu et des hommes.

Fx

Chronique économique et financière

Situation économique dans le monde

Bien que la conjoncture internationale ait encore été favorable ces derniers mois, les forces expansionnistes se sont en général affaiblies. La situation tend à se détériorer notamment dans les pays en voie de développement. Ainsi se dessine, dans ces pays, une tendance à la réduction des importations qui pourrait, à la longue, affecter également la conjoncture des nations industrialisées.

En ce qui concerne les *Etats-Unis*, ce principal pays du monde libre voit se poursuivre sa plus longue période d'expansion de l'histoire. Il est vrai que son rythme s'est un peu ralenti, mais, dans l'ensemble, la croissance reste bien équilibrée. L'amélioration de la balance américaine des paiements, devenue excédentaire ces derniers mois, exerce aussi une influence favorable. Il s'ensuit que, malgré la guerre du Vietnam, un bulletin bancaire de ce pays a pu dire que les *Etats-Unis* ne seront pas obligés de choisir « entre le beurre et le canon ». Ils peuvent fort bien alimenter cette campagne militaire sans compromettre l'expansion économique qui se manifeste dans les secteurs les plus divers.

La croissance économique du *Canada* a été plus forte encore que celle des *Etats-Unis*. Les perspectives y sont jugées également avec confiance. Mais au *Japon*, la situation reste confuse. Les branches importantes souffrent de la récession, et de difficiles problèmes de finance restent à résoudre.

En *Europe*, le redressement de la balance américaine des paiements a provoqué des tensions monétaires. Et la crise qui a éclaté à fin juin au sein de la communauté économique européenne a créé de nouveaux facteurs d'insécurité.

Outre les *Etats scandinaves*, la *République fédérale allemande* reste le seul pays où l'expansion soit encore rapide. Mais il a fallu recourir aux importations dans une telle mesure que la balance allemande des revenus qui, depuis des années présentait des soldes actifs, est devenue déficitaire ces derniers

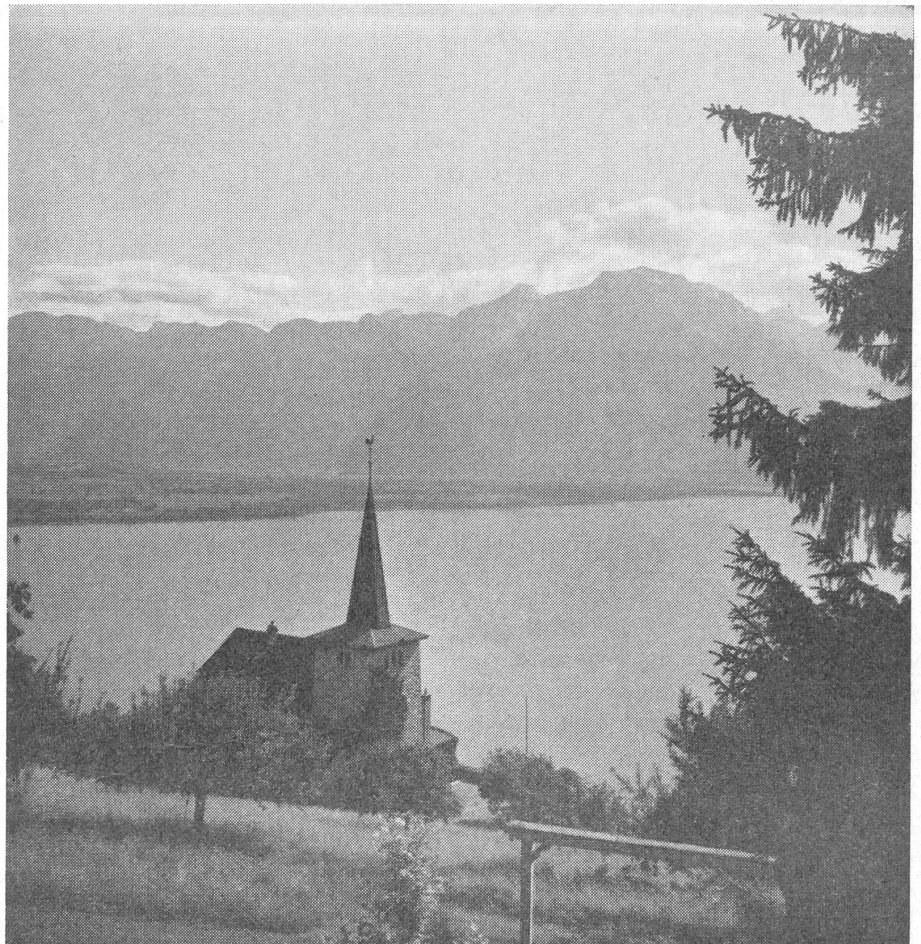
temps. Même la balance commerciale a présenté en juin un solde passif.

La situation s'est un peu améliorée en *Italie* où la stagnation de l'économie semble en voie d'être surmontée grâce à l'évolution favorable des exportations et aux mesures gouvernementales de relance conjoncturelle. En *France*, certains signes apparaissent qui indiquent une légère amélioration de la conjoncture et les autorités prévoient une forte reprise pour ces prochaines années.

En Suisse

Selon le rapport du président de la direction générale de la Banque nationale suisse, M. W. Schwegler, les signes d'accalmie sont devenus plus nombreux au cours des mois d'été dans notre économie. La poussée excessive que la demande exerçait ces dernières années a quelque peu fléchi. L'emploi, dans l'industrie et l'artisanat, s'est légèrement réduit. La forte régression des déficits importants de la balance du commerce et de celle des revenus ainsi que l'augmentation notablement plus faible de la circulation fiduciaire sont des indices patents d'un ralentissement de l'évolution conjoncturelle.

Toutefois, l'activité économique se maintient à un niveau élevé. De vigoureux facteurs d'impulsion et de tension se manifestent encore, car les effets tardifs de la sur-



L'église de Glion sur Montreux

expansion persistent. On le remarque en particulier dans l'économie publique, où les dépenses augmentent continuellement, stimulant la demande de biens et de services.

Dans l'économie privée, la progression des exportations se poursuit. La capacité de consommation de la population continue de s'accroître, bien qu'à une cadence un peu plus lente. La hausse des coûts et des prix montre que, malgré ces signes évidents de normalisation, notre économie n'est pas encore sortie de la zone périlleuse de l'inflation.

Voilà pourquoi la Banque nationale juge prématuré l'assouplissement des deux arrêtés de lutte contre le renchérissement, la menace inflationniste pesant encore sur l'économie suisse. Selon elle, cet assouplissement ne pourra intervenir que lorsque la hausse des coûts et des prix aura été définitivement enrayerée et que l'économie aura retrouvé son équilibre dans les limites d'une saine croissance, cela dans l'intérêt bien compris du pays.

Effectivement, le coût de la vie continue de monter. L'*indice suisse des prix à la consommation* s'établit à 217,0 points à fin septembre. Il accuse une progression de 0,3 % par rapport à fin août (216,4) et de 4 % sur la période correspondante de 1964 (208,7). En revanche, l'*indice des prix de gros* reste stationnaire, s'inscrivant à 235,7 points depuis deux mois. Il accuse une hausse de 0,3 % depuis une année.

Les autorisations pour la *construction de logements* marque un recul. Répondant à une question écrite, le Conseil fédéral déclare que le nombre des permis de construire délivrés dans les 65 villes au cours du premier trimestre de cette année a subi une notable régression par rapport à celui que l'on avait enregistré à pareille époque ces deux dernières années. Le conseiller national Meyer-Boller, président de l'Union suisse des arts et métiers, déclare que la situation actuelle du marché des capitaux ne permet pas d'admettre que la production locative des dernières années puisse être seulement maintenue. Les fournisseurs de l'industrie du bâtiment confirment cette assertion en annonçant que l'affluence des commandes est nettement en régression. On fait la même constatation dans de nombreux bureaux d'architectes.

Les autorités fédérales restent optimistes. Dans un tour d'horizon économique, le conseiller fédéral Schaffner déclarait à l'occasion de la journée officielle du Comptoir suisse que la tendance à l'assainissement se manifeste par le rétablissement de la situation sur quatre plans :

1. L'évolution favorable de la balance commerciale renforce la confiance tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

2. Le taux d'accroissement du volume des billets en circulation a repris son cours normal parallèlement à l'augmentation du revenu national.

3. La spéculation effrénée sur les prix des terrains s'est calmée.

4. La stabilisation de l'effectif des travailleurs étrangers ainsi que l'amorce d'une réduction de leur nombre actuel qui se révélait absolument nécessaire ont pu être réalisées. En effet, selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'effectif des travailleurs étrangers s'élevait à 676 328 à fin août. Cet effectif marque un recul de 44 573 unités ou de 6,2 % sur celui du mois correspondant de 1964 contre une progression de 30 888 ou 4,5 % d'août 1963 à août 1964.

Mais il reste des tâches à accomplir en faveur desquelles le Conseil fédéral demande la continuation de la collaboration de toutes les forces du pays.

Marché de l'argent et des capitaux

Le marché monétaire suisse, qui avait passé par une nette phase de détente au cours des deux premiers mois de l'année, s'est visiblement resserré depuis le mois de mars. Il souffre d'une pénurie aiguë de disponibilités qui détériore encore le climat.

Le conseiller fédéral Bonvin, chef du Département des finances, a lancé un appel pressant à la modération financière, en s'adressant aux représentants des communes et des villes réunis à Yverdon. Les pouvoirs publics, a-t-il affirmé, doivent se cantonner dans la réalisation de projets de première nécessité, si l'on veut assurer le financement de nouveaux logements et empêcher une *hausse excessive des taux d'intérêt*.

Or, il est incontestable, et les responsables des instituts hypothécaires le confirment, qu'une nouvelle élévation des taux hypothécaires sera difficilement évitable ce printemps prochain. A la longue, les banques ne peuvent financer aucune opération à meilleur taux que celui de l'argent qu'elles reçoivent. On ne demande pas à un commerçant de vendre ses services à perte dans l'intérêt général. Et c'est pourtant ce qui arrive, dans nombre d'instituts de premier ordre, depuis quelque temps, sur une partie croissante de leur portefeuille. La situation devient intenable.

Et pourtant, d'autre part, il est impossible pour le commerce, pour certaines industries, pour la construction de maisons locatives, pour l'agriculture surtout, de laisser le taux hypothécaire s'élever encore. Une telle hausse de ce taux en Suisse aurait des effets néfastes qu'aucun autre pays ne connaît par le fait que notre pays est le plus hypothéqué du monde. On dit que l'endettement hypothé-

caire est de 70 % environ et qu'il devrait être ramené au moins à 50 % par l'amortissement annuel obligatoire.

Le resserrement du marché a plus particulièrement affecté le secteur des émissions qui a vu faiblir sa capacité d'absorption par suite de l'accumulation des emprunts, de la perspective d'une hausse de l'intérêt et des relèvements de taux enregistrés sur les marchés étrangers. Les emprunts ont rencontré un moins bon accueil et ont même connu certains échecs. Le public en quête de placements s'étant montré peu disposé à souscrire les obligations à 4 1/2 % émises par les cantons et les banques cantonales ; il a fallu en porter le taux à 4 3/4 %. Même les instituts financiers de premier ordre comme les Centrales de lettres de gage ont dû y passer. Les usines électriques ont alors offert un taux de 5 % pour leurs emprunts.

Le taux moyen de l'épargne dans les banques cantonales de 3,17 % depuis le début de l'an a passé à 3,19 % en septembre. Même tendance à la hausse dans le secteur hypothécaire ou le taux moyen des anciennes affaires de premier rang a passé de 4,06 en juin à 4,09 % en septembre, celui des nouvelles hypothèques pour les logements de 4,30 à 4,34 %, celui des nouveaux prêts hypothécaires pour l'agriculture et les logements à bon marché de 4,22 à 4,26 %.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Des renseignements obtenus, il appert que les dépôts ont afflué normalement au cours du premier semestre, même plus fortement que fut la demande de fonds. Cependant, si l'afflux des dépôts continue, il faut compter que l'automne est l'époque des gros retraits spécialement dans le secteur des crédits de construction qui arrivent à terme. La Caisse centrale de l'Union a fait la même constatation. On ne saurait dire qu'il n'y a pas d'argent, mais il y a encore plus de demandes de crédit.

Nos Caisses sont assaillies de demandes d'emprunt de la part des communes qui éprouvent des difficultés à obtenir satisfaction auprès des banques cantonales ou auprès des banques spécialisées dans ce genre d'avances. Fait significatif du resserrement du marché, on connaît le cas de banques cantonales ou de Caisses hypothécaires qui demandent à partager le montant de gros crédits avec la Caisse locale.

En ce qui concerne les taux de l'intérêt, il n'y a pas lieu de prévoir une modification pour le moment, à condition bien entendu qu'on ait déjà procédé à l'adaptation utile. Il faudra revoir le problème au début de l'an prochain ou au printemps.

Les taux normaux en vigueur sont les suivants : 1 1/2 à 1 3/4 % pour les dépôts à

vue, 3 1/4 % pour l'épargne, 4 1/4 à 4 1/2 % pour les obligations respectivement à 3 et 5 ans de terme. Dans le secteur des prêts, c'est le taux de 4 1/4 % qui reste en vigueur pour les anciennes hypothèques de premier rang, tandis que les nouvelles affaires doivent se traiter absolument à 4 1/2 %, les crédits de construction même à 4 3/4 % en considération de la charge résultant de l'argent frais nouvellement confié à la Caisse, cela encore sans engagement quant aux conditions qui seront faites lors de la consolidation. Les prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire comme les avances sur nantissement ou contre cautionnement doivent, bien sûr, suivre le mouvement avec un taux généralement de 1/4 % supérieur.

Dans l'un ou l'autre cantons, le taux officiel de l'épargne a déjà passé à 3 1/2 % et il

est à prévoir qu'on ira jusqu'à 4 3/4 % pour les obligations. Dans ce cas, les taux du secteur des débiteurs doivent s'aligner sans retard.

Il est alors une directive impérative que nous devons donner à nos Caisses affiliées. Toute modification dans le secteur des taux créanciers doit avoir sa conséquence dans l'adaptation parallèle des taux débiteurs. Les Caisses ne sauraient supporter les effets des fluctuations de taux. Elles ne sauraient se laisser aller à un rendement déficitaire ou insuffisant. Elles doivent assurer la marge de gain permettant l'alimentation rationnelle des réserves. Dans ce sens, toutes dispositions nécessaires doivent être prises au moment opportun.

Fx

Activité de l'Office de revision de l'Union en 1964

Conformément au mandat qui lui a été assigné dès sa fondation, l'Union a procédé durant l'exercice écoulé à la revision annuelle de la gérance des Caisses affiliées prescrite par la loi fédérale sur les banques. Grâce à l'engagement total de tous les reviseurs et au zèle qu'ils manifestèrent, le programme fut de nouveau rempli à 100 %, malgré la pénurie toujours très sensible de personnel qualifié.

L'Office de revision n'a pas seulement pour tâche d'examiner, selon les prescriptions légales, bilans et livres des Caisses de crédit mutuel dont plus de 90 % sont gérées accessoirement. Il lui incombe encore tout particulièrement de conseiller les organes locaux, en parfaite connaissance des conditions locales. Aussi, n'est-il pas étonnant que le reviseur soit, comme tel, toujours le bienvenu auprès des dirigeants de la Caisse, du caissier notamment.

L'exécution du programme de revision auprès des 1101 Caisses de crédit mutuel, sans compter un certain nombre d'expertises supplémentaires exigées par les circonstances, ont demandé 21 267 heures de travail, soit 19,38 heures en moyenne par institution. Ce nombre d'heures pour une somme de bilan de 2,6 millions de francs en moyenne par Caisse est plutôt modeste, étant donné le temps relativement long consacré très souvent aux explications et discussions de tous genres. Nous sommes conscients de la nécessité qu'il y a pour nous d'élargir et d'améliorer encore, à l'avenir, notre activité dans ce domaine ; seule une revision approfondie et très étendue sera en effet susceptible de remplir son rôle et d'atteindre son but.

Les expertises de l'Union doivent en outre être épaulées concrètement par l'organe de contrôle des Caisses locales, en l'occurrence

le Conseil de surveillance, qui exerce son mandat plutôt au vu de sa connaissance de la situation personnelle des clients de la Caisse. Sa tâche n'est donc nullement secondaire ; elle complète bien au contraire très efficacement les travaux de contrôle des reviseurs de l'Union.

Les résultats de l'expertise sont communiqués aux Caisses dans un rapport écrit que le Comité de direction et le Conseil de surveillance se doivent de discuter en séance commune avec le caissier. L'Office de revision de l'Union doit être renseigné très exactement sur la nature de ces délibérations, ainsi que sur la régularisation des points éventuellement soulevés. C'est à cette condition seulement que les expertises atteindront une efficacité maximale.

de son secrétariat

Le secrétariat de l'Union tient lieu d'office d'information auquel peuvent s'adresser gratuitement et en tout temps les Caisses affiliées en quête d'un conseil ou d'un renseignement quelconque. Les demandes téléphoniques ou écrites qui y parviennent chaque jour sont fort nombreuses. En 1964, le secrétariat a expédié 23 circulaires avec des directives d'ordre administratif s'adressant à l'ensemble des Caisses de crédit mutuel et 8 circulaires destinées aux institutions de l'un ou l'autre des cantons ou de certaines régions en particulier.

Bien qu'exigeant beaucoup de temps, la participation aux assemblées générales offre de précieuses occasions d'entrer en contact avec les Caisses locales et leurs dirigeants. Même s'il est logiquement impossible d'y assister à toutes, chaque année, nous ne manquons pas, cependant, de profiter des circon-

Toussaint

Chantez guitares célestes,
Chantez la gloire sublime,
Loin de nos leurres terrestres,
Au-delà des hautes cimes !

Chantez gloires éternelles,
Chantez la louange de Dieu,
Courrez telle la gazelle
Sur la vaste voûte des cieux !

Pour vous plus n'est de détresse ;
Votre vie désormais est en Dieu.
Finis les pleurs et tristesses ;
Le futur n'est que glorieux.

Saints de nos villes, de nos cités,
Fini pour vous est le combat ;
Plus d'hiver, tout est bel été,
Plus de soucis plus de tracas.

Jetez sur ce sol agreste
Sur cette terre où nous vivons
Ne fut-ce que le plus modeste
Des regards, nous le demandons !

Puissants, vous l'êtes près de Dieu.
Priez pour nous pauvres terriens.
En vous, Dieu miséricordieux
Nous secourra sur le chemin.

Soyez émus à nos plaintes !
Dispensez-nous votre amour
Source de largesses saintes !
Secourez-nous, oh ! tous les jours !

Jetez par-delà les dunes,
Jetez à tous les horizons
Votre aide, oh ! fortune...
Du ciel, oh ! divin blazon !

Emmenez-nous vers vos beaux cieux
Vous qui êtes foule des saints.
Avec vous les bienheureux,
En un beau jour de la Toussaint.

Arthur Jordan, Evionnaz (VS)

tances favorables à cet effet que sont les sessions commémorant les 25, 50 ou 60 ans d'existence d'une Caisse ou, bien entendu, sur invitation en toute autre occasion. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice écoulé, les collaborateurs de la direction de l'Union, du secrétariat ou de l'inspectorat ont donné 120 conférences de circonstance, dont 11 à des séances d'information ou de fondation, 22 lors d'assemblées générales de Caisses affiliées, 20 au cours de sessions jubilaires, 36 à des congrès de fédérations ou cours d'instruction et 31 en d'autres occasions. Nous nous devons de relever aussi que nous avons chaque année la possibilité de présenter auprès de certaines écoles d'agriculture des exposés sur l'activité de nos Caisses de

crédit mutuel, leur utilité pour l'agriculture et la population rurale en général, ainsi que sur les problèmes de financement qui intéressent les paysans. Nous serions naturellement d'accord d'étendre notre service consultatif à d'autres organisations rurales encore, notamment à des associations professionnelles, etc. Nous sommes prêts aussi à montrer la voie de l'entraide selon les principes chers à Raiffeisen à tous ceux qui, de leur propre initiative et en toute confiance, veulent la suivre. Nous les assisterons volontiers de notre aide et de nos conseils dans leurs entreprises. Mais, l'esprit mutualiste ne saurait être imposé; il doit être le fruit de la volonté personnelle des initiateurs.

et de son service du contentieux

Au début de l'année 1964, 115 mandats provenant de 80 Caisses affiliées étaient en suspens auprès du service du contentieux. Etant donné l'importance de notre organisation, ces deux chiffres sont certainement modestes. Durant l'exercice, 89 nouveaux cas, soit 3 de plus que l'année précédente, portèrent à 204 le nombre des affaires à traiter. Il s'agit en majeure partie de positions litigieuses dont il est souvent délicat, pour les caissiers locaux, de soigner l'encaissement et que seule notre intervention ou la poursuite dont ils sont finalement l'objet est à même de régulariser. D'aucuns parmi les caissiers font parfois preuve d'une patience extraordinaire dont les débiteurs incriminés abusent outrageusement, ainsi qu'il ressort très fréquemment des constatations faites ultérieurement. Dans ces cas-là, le service du contentieux s'en tient à un seul avertissement qui, s'il reste sans effet, est aussitôt suivi d'une réquisition de poursuite. Les poursuites sont en définitive même très nombreuses, du fait que les débiteurs ne répondent pas aux sommations reçues ou qu'ils ne tiennent pas les promesses de paiement faites. Mais une certaine rigueur permet presque toujours et partout d'atteindre l'objectif visé. Dans quelques rares cas, nous avons recouru à la cession de salaire notifiée. A notre connaissance, ce moyen a donné jusqu'ici d'excellents résultats. Très souvent aussi, il suffit d'adresser au débiteur un commandement de payer, sans devoir, par la suite, continuer la poursuite.

Des 204 affaires traitées, 132 provenaient de la Suisse alémanique, 77 de Suisse romande et 3 du Tessin. Les positions liquidées sont au nombre de 106 pour une somme globale de fr. 384 000.—, de sorte qu'il restait 98 mandats de 76 Caisses de crédit mutuel à reporter au 1^{er} janvier 1965.

Depuis de nombreuses années, le contentieux s'occupe également des demandes de rétrocession de l'impôt anticipé que les Cais-



La cour du château de Stockalper à Brigue

ses affiliées lui adressent pour examen et transmission à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Durant l'exercice écoulé, 330 Caisses ont fait usage de ce droit en nous remettant 2076 requêtes pour un montant total de fr. 738 915.55, contre 2173 demandes représentant fr. 781 043.83 en 1963. La somme créditée aux Caisses affiliées en 1964 s'élève à fr. 762 877.28, répartis entre 2145 requêtes. Elle est légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Au 31 décembre 1964, 178 mandats d'un montant global de fr. 64 761.28 étaient encore en suspens.

Extrait des délibérations de la séance commune des Organes supérieurs de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, des 6 et 7 septembre 1965

Réunis en séance ordinaire d'automne, les 6 et 7 septembre 1965, sous la présidence de M. Gall Eugster, président (Weinfelden), les membres des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse ont délibéré notamment sur les objets suivants :

1. Remplissant les conditions fixées, les Caisses récemment fondées d'Yvorne VD et de Siblingen SH sont admises au sein de

l'Union. Ainsi, les 4 fondations intervenues durant l'année en cours portent à 1105 le nombre des sections affiliées à l'organisation Raiffeisen suisse. Ces 4 nouvelles Caisses se répartissent à raison de 3 dans le canton de Vaud et 1 dans celui de Schaffhouse, canton qui n'avait plus enregistré de fondation depuis 1939.

2. Des crédits pour une somme totale de 12 millions de francs sont accordés aux Caisses affiliées. Un certain nombre de prêts et crédits, sollicités pour la plupart par l'entremise des Caisses, sont consentis directement à des communes par la Caisse centrale.

3. Les organes de l'Union prennent note avec satisfaction du rapport circonstancié présenté par le directeur Edelmann sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse et sur l'activité de l'Office de révision au cours du premier semestre de 1965. La discussion qui s'ensuit permet l'étude de divers problèmes et cas spéciaux.

4. Le bilan de la Caisse centrale arrêté au 30 juin 1965 et l'activité de cette institution durant le premier semestre de 1965 font l'objet de l'exposé du directeur Schwager. Les conditions d'intérêt qui y sont également traitées reçoivent l'approbation des Conseils.

5. Le directeur Edelmann donne connaissance de son rapport à la Commission fédé-

rale des banques sur la situation des Caisses affiliées dans le domaine des fonds propres et de la liquidité. Le rapporteur se plaît ensuite à commenter l'accueil qui fut réservé audit rapport par l'institution de faite du secteur bancaire suisse.

6. Se fondant sur les commentaires que présente le directeur Schwager relatifs à l'évolution laborieuse des pourparlers touchant la construction urgente et indispensable d'un nouveau bâtiment administratif à même d'abriter les différents services de l'Union suisse, les Conseils prennent connaissance avec satisfaction des progrès réalisés dans ce domaine.

7. L'exposé introductif du directeur Edelman traitant le problème de l'amortissement des hypothèques fait l'objet d'une discussion fort nourrie relevant les divers aspects du problème tant du point de vue de l'opportunité d'un tel système, que de

celui des possibilités de l'introduire. D'un commun accord, les Conseils de l'Union recommandent l'amortissement des hypothèques dans les limites des possibilités existantes. Ils estiment que l'idée en elle-même se devrait d'être diffusée et le terrain successivement préparé en vue d'introduire l'amortissement suivi des premières hypothèques et favoriser, par là même, le désendettement du débiteur. Les Organes de l'Union conviennent en revanche, à l'unanimité, que l'amortissement des hypothèques ne peut être envisagé que sur une base facultative, de préférence par le truchement d'une convention entre les bailleurs de fonds, mais en aucun cas par l'élaboration de prescriptions légales. Il est, en effet, de notoriété publique que le citoyen suisse n'apprécie guère les interventions de l'Etat dans sa sphère économique et privée.

8. Le Congrès de 1966 se tiendra à Bâle, les 11 et 12 juin.

ter et Magistra », Jean XXIII le reconnaît en disant qu'il existe des assurances, une sécurité sociale, de multiples fonds sociaux qui permettent de regarder l'avenir avec sérénité. De plus, la qualification d'un travailleur, technicien ou cadre, compte souvent davantage pour sa sécurité et celle de sa famille que la propriété de tels ou tels moyens de production.

Et pourtant, la vie d'une société exige de la part de ses membres une participation de tous à l'exercice de la responsabilité sur les biens. Dans une société démocratique, le plus grand nombre possible d'hommes doivent participer à la gestion des biens matériels de cette société. Il n'y a pas de société là où la plupart des hommes démissionnent de cette responsabilité.

Il importe donc que les pouvoirs publics se préoccupent d'assurer au plus grand nombre l'accès à la propriété et surtout à la propriété de la terre, nourricière du peuple.

Que faut-il pour cela ? Par où commencer ?

Il faut assurer aux jeunes adultes une suffisante propriété des biens de production reçus des générations antérieures qui les ont accumulés au bénéfice du travail d'aujourd'hui. Les procédures d'héritage doivent être modifiées pour mettre les jeunes en possession suffisamment tôt de cette propriété. Etablir une fiscalité convenable qui ne chargerait pas trop ces propriétaires. Inculquer aux jeunes le sens et le goût de la responsabilité. Aide des pouvoirs publics et des établissements financiers aux jeunes agriculteurs qui veulent pratiquer ce beau et noble métier de paysan. Il y a certainement d'autres solutions encore. Il faut les étudier et agir au plus tôt.

M. B.

A Messieurs les caissiers

Beaucoup trop de caissiers oublient encore de faire figurer le numéro postal sur leurs envois ! Le bureau de poste de Saint-Gall attend tout naturellement de l'Union suisse qu'elle mentionne ce numéro d'acheminement sur tous les plis qu'elle expédie journellement aux Caisses affiliées. L'obligation qui nous est ainsi faite de devoir consulter à journée faite la liste des numéros postaux nous fait perdre un temps précieux.

Est-ce trop demander que d'attendre des caissiers qu'ils nous communiquent leur propre numéro d'acheminement dans tous leurs envois ? Ils le connaissent pourtant par cœur !

Encore une fois, nous insistons auprès des intéressés. Aucun envoi de fonds, de chèques, aucun ordre de bonification, versement postal ou pli quelconque ne doit désormais nous être adressé sans qu'il soit accompagné du numéro postal. Lorsque le nom de la localité n'est pas identique à celui du bureau de poste qui la dessert, on aura soin de toujours mentionner ce dernier avec le numéro y relatif, en consultant pour ce faire les modèles indiqués sur la liste officielle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La direction de l'Union

La situation difficile des jeunes agriculteurs

Dans un article du journal *le Monde*, A. Piettre a écrit : « Qu'on comprenne... l'impatience, la rancœur, le désespoir des jeunes agriculteurs qui, fidèles à l'appel du progrès, doivent pour s'installer commencer par rassembler d'importants capitaux en s'endettant parfois pour toute leur existence (et pour quel revenu, finalement !) tandis qu'il suffit aux jeunes citadins d'acquiescer un diplôme ou d'apprendre une technique pour être embauchés — sans capital et pour un salaire assuré — comme cadres ou techniciens dans une grande entreprise ou un service public. »

Cette constatation faite pour les jeunes agriculteurs français vaut également pour nos jeunes agriculteurs qui, devant les difficultés rencontrées pour s'installer, se découragent et renoncent à leur métier.

Le prix de la terre monte sans cesse, en raison surtout de la spéculation. Les prix des produits agricoles restent relativement bas. La charge du capital d'exploitation s'est fortement accrue avec le développement du machinisme agricole. Quoi d'étonnant dès lors que les jeunes agriculteurs ne puissent pas acheter des exploitations et quittent l'agriculture pour devenir des salariés de l'industrie où ils trouvent plus de sécurité, où les salaires sont élevés, où ils bénéficient de nombreux avantages sociaux. Dans « Ma-

Suppression de l'impôt sur les coupons

Le Conseil des Etats s'étant prononcé par trois fois et à une forte majorité pour la suppression de l'impôt sur les coupons, le Conseil national a fini par acquiescer à cette mesure, quoiqu'à une faible majorité. Ainsi se trouve éliminée la dernière divergence entre nos deux Chambres au sujet de la loi sur l'impôt anticipé. C'est dans le cadre de cette loi que le timbre sur les coupons est abandonné, l'impôt anticipé étant augmenté, en revanche, de 27 % à 30 %. Vu le délai référendaire, il est malheureusement trop tard pour que la nouvelle loi et les simplifications qu'elle apporte puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

En temps opportun, le secrétariat de l'Union donnera les directives utiles. Pour le moment donc, et jusqu'à nouvel avis, pas de changement.

Communications du bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires du bouclage.

On peut déjà en particulier :

- a) calculer les intérêts,
- b) préparer les différents extraits : inscription des comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde de l'année en cours (il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes), avec indication du solde au 1^{er} janvier. On peut même préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1^{er} janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait respectif de l'année précédente. En fait, cette première colonne des extraits n'est que l'image de celle des « Soldes au 31 décembre » de l'année précédente. Ce résultat donne déjà la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou porté deux fois. Voilà un bon point de départ qui facilite grandement l'établissement définitif des extraits au début de l'an.

c) Contrôler le report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres. Cette précaution à ne pas négliger évite bien des ennuis et la perte d'un temps précieux imposé par la recherche fastidieuse d'erreurs ou d'oublis.

Notre expérience nous prouve, une fois de plus chaque année, que les caissiers qui ne prennent pas les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture, dans le courant du second semestre déjà, avant Noël en tout cas, ne sont que difficilement en mesure de combler le retard ainsi occasionné.

Abonnement au « Messenger Raiffeisen »

Pour des motifs d'ordre technique et par mesure d'économie, le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires « disponibles » est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui désirent abonner de nouveaux membres l'an prochain voudront bien leur assurer le service du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant* déjà les nouvelles adresses au Bureau de l'Union.

Sur demande, l'Union remet à l'examen, pour la révision, la liste des abonnés.

C'est l'occasion de répéter que le service de l'abonnement à tous les sociétaires constitue le meilleur moyen de propagande de l'esprit raiffeiseniste et que la modeste dépense supplémentaire occasionnée représente un excellent placement.

Commande de matériel à l'Union

Pour éviter des embouteillages de fin d'année et les retards qui en résultent dans les livraisons, MM. les caissiers sont instamment priés de commander si possible

avant le 15 décembre

les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et pour chaque formule le numéro et la quantité désirée.

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui concerne les comptes annuels en particulier, on ne commandera toujours que les formulaires nécessaires à *la clôture d'un seul exercice*.

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1962 des avoirs des communes et paroisses, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1965 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1962 s'éteint le 31 décembre 1965.

PK

Changement d'adresses

Nous prions instamment MM. les caissiers et MM. les présidents des Comités de direction de bien vouloir nous annoncer sans retard les mutations intervenues au sein des organes dirigeants, notamment la nomination d'un nouveau caissier ou d'un

caissier remplaçant, du président ou d'un membre du Comité de direction ayant la signature sociale, du président du Conseil de surveillance. Pour chacun, donner l'adresse complète avec le numéro postal d'acheminement et, éventuellement, le numéro du téléphone.

Par la mise rapide à jour du registre des adresses à l'Union, on évite des complications et des retards dans l'expédition et la réception de la correspondance ; on facilite ainsi grandement les tâches de l'Office de révision et de la Caisse centrale, cela tout à l'avantage des Caisses intéressées. Nous exprimons, par avance, notre vive gratitude pour ces communications si utiles.

IN MEMORIAM

† Aloïs CHOLLET

Président du Comité de direction
Anières GE

Monsieur Aloïs Chollet, président du Comité de direction de la Caisse de crédit mutuel d'Anières, n'est plus.

Membre fondateur de la Caisse en 1941, il a assuré pendant 25 ans la présidence du Comité de direction avec une rare conscience, en homme avisé et doué de ce robuste bon sens des hommes de la terre.

Raiffeiseniste convaincu, honnête et intègre, il nous a donné l'exemple d'un chrétien sincère, cherchant à faire correspondre les exigences de la religion avec les intérêts de toutes sortes, avec la vie.

Nous présentons à son épouse qui l'a soigné d'une façon admirable, à ses enfants adoptifs, témoins de sa bonté, la très réelle sympathie de ses collègues de comité et de tous les membres de la Caisse, dont il était unanimement respecté.

F. C.

* * *

† Charles BERTHET

Ancien caissier
Confignon GE

Charles Berthet se trouvait parmi l'équipe des membres fondateurs de la Caisse locale en janvier 1929. Il en fut le premier caissier et a rempli cette fonction avec un parfait dévouement et une exactitude exemplaire durant 28 ans.

La maladie l'obligea à se retirer le 31 décembre 1957. Dès lors, il fut très éprouvé dans sa santé et il a supporté ses longues souffrances avec une patience et une résignation admirables jusqu'à son décès survenu le 6 septembre dernier.

Sa serviabilité et son heureux caractère lui ont valu l'estime et l'amitié de tous les membres de notre Caisse Raiffeisen auprès desquels il a laissé le meilleur souvenir. J. B.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée générale ordinaire

Meinier GE

L'assemblée des membres de la Caisse de crédit mutuel, organisme actuellement indispensable dans nos campagnes, a eu lieu le samedi 6 mars, à la Salle communale, sous la présidence de M. Gustave Favre qui fonctionne à ce poste pour la 38^e fois. Cette longue et féconde activité a commencé en effet en 1926, lors de la fondation de la Caisse de crédit mutuel sous l'égide des « Travailleurs de la terre » dirigés, à l'époque, par M. Marcel Dentand.

C'est devant cette assemblée très fréquentée (60 présents sur 72 membres) qu'est lu le rapport présidentiel par son auteur. Rapport, comme de coutume, fouillé et documenté, qui fut très applaudi. Le bilan de fin d'exercice est présenté par Mlle Willi, trésorière, qui en détaille et commente les différents postes. Le substantiel bénéfice réalisé sera versé au compte « Réserve ». Le rapport du Conseil de surveillance est présenté par son président, M. Daniel Corthay, qui demande aux sociétaires d'approuver les comptes et de donner entière décharge au Conseil de direction.

L'ordre du jour prévoit de nouvelles nominations au sein du Comité. MM. Gustave Favre et Ernest Girod ayant décidé qu'ils renonçaient à leur fonction l'un, pour raison d'âge et de santé, l'autre, trop absorbé par ses obligations professionnelles et les soucis que lui cause l'état de santé de sa vieille maman, il faut pourvoir à leur succession. Les comités font les propositions suivantes qui sont acceptées par l'assemblée: M. Daniel Corthay succède à M. G. Favre à la présidence du Conseil de direction. M. François Girod est nommé secrétaire en lieu et place de M. E. Girod qui quitte cette fonction après 28 ans d'activité.

M. Favre désire, avant de lever l'assemblée, retracer les événements marquants qui se sont succédé pendant sa longue présidence. C'est avec émotion qu'il fait une rétrospective sur la marche ascendante de la Caisse dont 3 membres fondateurs font encore partie: M. Joseph Veuillet, M.

Charles Monnier et lui-même, deux autres ayant quitté la commune.

Puis, M. Corthay, nouveau président, prend la parole. C'est un moment très émouvant. Il adresse ses très vifs remerciements aux démissionnaires et rappelle tous les mérites de M. Favre dans la conduite de la Caisse. Il propose à l'assemblée, en reconnaissance des grands et nombreux services rendus, de le nommer président d'honneur. C'est par une intense acclamation que les membres présents acceptent cette proposition.

M. Corthay remet en souvenir, à M. Favre, une magnifique channe accompagnée de 6 gobelets et à M. E. Girod, un superbe plat en étain dédié. Mme Favre, épouse du président, et Mme

Girod, la maman du secrétaire, recevront chacune une magnifique azalée; Mlle Willi, la précieuse et inamovible trésorière, est aussi fleurie par le nouveau président qui lui adresse de chaleureux remerciements et d'aimables paroles bien méritées. Les deux démissionnaires remercient avec une intense émotion partagée par toute l'assemblée.

M. Marc Dugerdil, du Service de l'Agriculture, qui assistait incidemment à cette émouvante séance, félicite encore M. Favre et le remercia pour le grand et beau travail accompli.

Cette belle et émouvante assemblée se termina beaucoup plus tard que prévu mais chacun en conservera un souvenir ému et durable.

■
Imprimerie

■
Favre & Favre sa

■
Maupas 7

■
1000 Lausanne



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture: 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

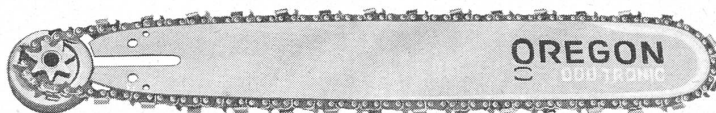
Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Téléphone 031 / 67 81 39



OREGON®

CHAÎNE - GUIDE ET PIGNON



améliore le rendement de n'importe quelle tronçonneuse

Partout, les utilisateurs de tronçonneuses trouvent que rien n'égale les chaînes, guides et pignons OREGON pour leur souplesse et régularité de coupe.

Cette supériorité provient de la qualité inégalée de l'usinage de tous les produits OREGON manufacturés par OMARK, le plus important fabricant mondial de chaînes pour tronçonneuses.

N'importe quelle tronçonneuse n'aura une efficacité aussi grande et ne sera aussi économique qu'avec une chaîne, un guide et un pignon OREGON.

CHAINES OREGON CHIPPER, MICRO-BIT, MICRO-GUARD, SERIES 70, GUIDES, PIGNONS, LIMES, PORTE-LIMES ET ACCESSOIRES



INTERNATIONAL, LTD.

Portland, Oregon, U.S.A.

Amsterdam, Pays-Bas

Représenté en Suisse par: **Cuhat & Co., Tödistrasse 65, Zürich 2**